

Règlement spécifique au Challenge Scolaire Boucles de Gayant 2017 – 2 km

Art. 20 : Se référer aux articles du règlement des Boucles de Gayant.

Art. 21 : Le Challenge Scolaire est réservé à tous les élèves inscrits au sein d'une école primaire ou d'un collège de l'arrondissement du douaisis.

Art. 22 : Chaque école primaire ou collège donnera un nom significatif à son équipe.

Art. 23 : Les inscriptions se feront sur liste collective à rendre avant le 5 mai 2017.
L'inscription est gratuite.

Art. 24 : Les dossards pourront être retirés au Service des Sports les lundi 22 et mardi 23 mai 2017.

Art. 25 : Chaque équipe aura la possibilité de faire une photo souvenir au stand prévu à cet effet, entre 13h et 14h.

Art. 26 : L'ensemble des participants devra se présenter au point de rassemblement qui sera situé sur la ligne de départ à 14h.

Art. 27 : Deux types de classements seront établis :

- **Classement par points**, sur les cinq premiers de chaque école (par catégories « poussin : 2006/2007 et benjamin : 2004/2005 ») (par addition des places). En cas d'égalité entre deux équipes, c'est le cinquième coureur le mieux classé qui fera gagner son équipe.

CHALLENGE SCOLAIRE (2 km)			
Poussins/Ecoles Primaires		Benjamins/Collèges	
1 ^{er}	200 € en Bon d'Achat	1 ^{er}	200 € en Bon d'Achat
2 ^{ème}	100 € en Bon d'Achat	2 ^{ème}	100 € en Bon d'Achat
3 ^{ème}	50 € en Bon d'Achat	3 ^{ème}	50 € en Bon d'Achat

- **Classement de la participation**, par établissement au pourcentage d'élèves de l'école ayant participé : (toutes catégories confondues) : ce classement par équipe sera établi en fonction du nombre de coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée (deux classements : un pour les Ecoles Primaires et un autre pour les collèges). Un bon d'achat de 150 € sera remis à l'école et au collège le plus représenté.

Art. 28 : Chaque équipe se verra remettre une récompense ainsi que la photo souvenir. Chaque participant pourra cumuler les récompenses du challenge scolaire avec celles du classement général.